

**La convention
collective de travail
Location de services
2016–2018**

Une entreprise locataire de services nous dit

«Nous demandons beaucoup de notre personnel et nous l'encourageons. temptraining nous soutient en cela.»

José Manuel Taboas Martinez

Chief Operating Officer, Teleperformance Schweiz

Le fonds de formation de la branche temporaire facilite aux entreprises l'intégration optimale des collaborateurs flexibles dans la stratégie de développement du personnel. De plus, la CCT 2016 offre davantage de flexibilité: la limite du travail supplémentaire journalier ouvrant droit à supplément de salaire passe de 9 à 9,5 heures.



Qu'est-ce qui fait foi?

	Entreprise utilisatrice avec CCT déclarée de force obligatoire	Entreprise utilisatrice avec CCT sans force obligatoire <small>selon l'annexe 1 du CCT Location de services</small>	Champ d'application avec CTT <small>selon l'art 360a CO</small>	Entreprise utilisatrice active dans: industrie chimique et pharmaceutique, industrie des machines, industrie graphique, industrie horlogère ¹ , industrie alimentaire et des produits de luxe, transports publics ²	Entreprise utilisatrice sans CCT <small>(ou avec CCT sans force obligatoire ne figurant pas dans l'annexe 1)</small>
Salaire minimum	Selon CCT obligatoire	Selon CCT sans force obligatoire	Selon CTT	Salaires usuels dans la localité et la branche	Selon CCT Location de services
Temps de travail			Temps de travail selon CCT Location de services		
Vacances			10,6% (25 jours ouvrables)	Travailleur temporaire de moins de 20 ou plus de 50 ans	
			8,33% (20 jours ouvrables)	Tous les autres travailleurs temporaires	
Jours fériés			Pas d'indemnisation	Durant les 13 premières semaines d'une mission (exception: 1 ^{er} août)	
			3,2%	Dès la 14 ^e semaine	
Cotisation pour formation continue et exécution	1%, dont 0,3% cotisation de l'employeur et 0,7% cotisation du travailleur				
Prévoyance professionnelle (LPP) <small>Répartition de la prime: 50% employeur 50% travailleur</small>	Pas d'obligation LPP			Mission de durée déterminée de 13 semaines au maximum	
	Le travailleur temporaire doit cotiser à la prévoyance professionnelle (dès le 1 ^{er} jour)			<ul style="list-style-type: none"> Mission de durée indéterminée ou Mission de durée déterminée de plus de 13 semaines ou L'intérimaire a une obligation d'entretien envers des enfants 	
Indemnité journalière maladie <small>Répartition de la prime: 50% employeur 50% travailleur</small>	720 jours	60 jours	Mission de durée déterminée de 13 semaines au maximum		
		720 jours	<ul style="list-style-type: none"> Mission de durée indéterminée ou Mission de durée déterminée de plus de 13 semaines ou L'intérimaire a une obligation d'entretien envers des enfants 		

¹ à condition de ne pas être soumis à la CCT des industries horlogère et microtechnique suisses; sinon, Annexe 1 CCTL

² Canton TI: Jusqu'aux transports publics, tout est réglé par la CTT.

Salaires de base / heure* (CHF)	Régions de salaires normaux		Régions de hauts salaires **	Tessin
	dès 1.5.16	2017	2018	
Avec formation professionnelle	dès 1.5.16	22.50	24.14	21.95
	2017	22.77	24.42	21.95
	2018	23.32	24.97	21.95
Avec expérience professionnelle	dès 1.5.16	19.80	21.25	19.31
	2017	20.04	21.49	19.31
	2018	20.52	21.97	19.31
Sans formation professionnelle	dès 1.5.16	17.56	18.66	16.46
	2017	18.11	19.20	16.46
	2018	18.66	19.75	16.46
Personnes en première année d'emploi après apprentissage	dès 1.5.16	20.25	21.73	19.75
	2017	20.49	21.98	19.75
	2018	20.99	22.47	19.75

* majorés du 13^e salaire, des vacances et des jours fériés selon la CCT Location de services

** Les agglomérations de Berne, de l'Arc lémanique ainsi que les cantons de BS, BL, ZH, GE font partie des zones de haut salaire.

	Nombre d'heures	Supplément
Temps de travail normal	42 heures / semaine	
Heures supplémentaires	de la 43 ^e (>42h) à la 45 ^e heure / semaine	à payer sans supplément ou à compenser à 1:1
Travail supplémentaire	de la 46 ^e (>45h) à la 50 ^e heure / semaine ou de la 9,5 ^e (>9h 30min.) à la 12 ^e heure / jour	supplément de salaire de 25%

Précision:

Plusieurs missions fournies dans la même entreprise de location de services pendant une période de 12 mois sont additionnées!

Une travailleuse temporaire l'affirme

**«Grâce à la CCT, il y a un salaire minimum.
Je trouve cela important.»**

Sara Di Liberto

Assistante RH, Teleperformance Schweiz

Les intérimaires bénéficient d'une bonne protection en cas d'accident et de maladie. Une prévoyance existe également pour la vieillesse, des cotisations à la LPP sont possibles dès le début. Un avantage particulier: celui ou celle qui travaille en tant que temporaire bénéficie de subventions pour la formation continue. www.temptraining.ch



Un service de l'emploi précise

«La CCT nous offre flexibilité et concurrence loyale.»

Gianni Parisi

Responsable des emplois commerciaux, Adato SA

Grâce à la CCT, la cotisation perçue pour l'application est uniforme pour tous les travailleurs temporaires, peu importe dans quelle branche ils sont engagés. Ceci allège l'administration. Les mêmes règles s'appliquent à tous les services de l'emploi. Ce qui procure une concurrence loyale.



Les partenaires sociaux



Le Syndicat.
Die Gewerkschaft.
Il Sindacato.



société des employés
de commerce



www.swissstaffing.ch

swissstaffing
Stettbachstrasse 10
CH-8600 Dübendorf

Edition 10. 2018